

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 27 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, L. BRARD.

POUVOIRS ( 11 ) :

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND  
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS  
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire D. PESNOT-PIN  
C. PAILLER mandant a pour mandataire M. METAIS  
E.. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE ( 1 ) :

E. FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Travaux d'optimisation énergétique et d'accessibilité à la Maison Pour Tous Châteauneuf – Approbation du projet et demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF)**

*La Commune de Châtellerault est propriétaire du bâtiment de la Maison Pour Tous, 69 rue Creuzé ainsi que de 2 bâtiments annexes : "Espace Creuzé" et un local d'activités rue Madame. Mis à disposition à titre gracieux par convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, le bâtiment principal accueille les activités de la Maison Pour tous : services secteur enfance (contrat local d'aide aux devoirs,...) , jeunesse (local jeunes,...), et famille (actions parentalité, animations famille,...). La salle de spectacles permet l'organisation, dans un cadre sécurisé, de différentes manifestations culturelles ou autres (Cabaret du carroy, réunions associations, soirées festives,...).*

*Engagée dans une démarche de développement durable et de mise en accessibilité des bâtiments publics, la municipalité souhaite réaliser la rénovation du bâtiment principal afin :*

- d'une part, de permettre une amélioration importante de sa performance énergétique (isolation par l'extérieur du bâtiment salle polyvalente, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière et réaménagements divers),*
- d'autre part, d'offrir un meilleur accueil aux habitants du quartier et de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite,*
- et enfin de profiter de ces travaux pour repenser les différents espaces afin de répondre aux nouveaux usages de la structure et répondre ainsi à l'évolution des besoins des habitants.*

*Le coût estimatif de l'opération s'élève à 820 084 € TTC se décomposant comme suit :*

- 763 319 € TTC pour les travaux (636 099 € HT),*

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017

n° 18

page 2/2

- 56 765 € TTC pour les frais d'études.

*Une subvention est sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 50% (en raison du classement du quartier en Quartier Politique de la Ville) du coût prévisionnel des travaux hors taxes (plafonnée à 100 000 €)*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

**VU** la délibération n° 33 du conseil municipal du 27 septembre 2016 autorisant le maire ou son représentant à signer la convention annuelle d'objectifs avec la Maison Pour Tous,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault, dans le cadre du système de management de l'énergie Cit'ergie, s'est engagée à optimiser la performance énergétique de ses bâtiments,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault soutient la Maison Pour Tous dans ses activités d'intérêt local,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault souhaite privilégier l'accueil des publics dans les différentes structures associatives mises à disposition par la commune,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux d'optimisation énergétique et d'accessibilité à la Maison pour Tous pour une enveloppe estimée à 820 084 € TTC,
- de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF) une subvention à hauteur de 50% du coût prévisionnel des travaux hors taxes (plafonnée à 100 000 €),
- de solliciter tout autre type de subvention auprès d'autres organismes, collectivités ou auprès de l'Etat au titre des travaux d'optimisation énergétique,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 17/02/2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER